



S'INSCRIRE SUR LA LISTE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Si vous êtes une **personne seule et/ou handicapée** et que **vous ne recevez jamais ou très peu de visites**, alors il est important de vous inscrire sur la liste des personnes vulnérables.

Ceci permet à la Municipalité de vous contacter pour **connaître votre état de santé et vos besoins** lorsque les plans « canicule » ou « grand froid » sont déclenchés entre autre.

Formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou via les démarches en ligne sur :
www.gruchet-le-valasse.fr / 02.35.39.69.36

RENDEZ-VOUS DES SENIORS



Le CCAS et la Municipalité invitent les Gruchetain.e.s de 65 ans et plus au :

- **Goûter de Printemps** (après-midi animé)
- **Repas de Noël** qui peut être remplacé par un colis gastronomique. Un bon d'achat valable chez un commerçant de la commune est également offert à chacun.

Le centre social Espace Mozaïk propose des **ateliers quotidiens** (gym, cuisine, créatif, jeux...) et des sorties mensuelles destinées aux seniors.
Renseignements au 02.35.38.19.56 ou sur www.mptgruchet.net

ADRESSES UTILES



ASSISTANTE SOCIALE : 02.35.31.55.80

Centre Médico-Social (CMS)
41, Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 76210 BOLBEC

MISSION LOCALE : 02.35.38.19.89

Aide aux jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines.
Maison des compétences Parc d'activités du Manoir
76170 LILLEBONNE
mission.locale@ml-lillebonnecauxseine.fr

CLIC MAILL'ÂGES : 02.32.84.12.54

Ce centre de coordination gérontologique accueille et oriente gratuitement les personnes de plus de 60 ans et leur entourage dans leurs démarches.
Centre social Arpège
14, rue Emile Zola 76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE
clic@cauxseine.fr

MAISON DES SERVICES PUBLICS : 02.32.70.43.80

Elle vous rapproche des services publics et vous accompagne dans vos démarches.
Espace Jean-Baptiste Denoville
5, rue de la Sainte Gertrude 76490 RIVES-EN-SEINE
maisonservicespublics@cauxseine.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) : 02.32.18.86.87

89 Boulevard de Strasbourg 76600 LE HAVRE

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT) : 3960

5 avenue du Grand-Cours CS 36028 76028 ROUEN
CEDEX 1
<http://www.carsat-normandie.fr/>



CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



INFOS PRATIQUES

CCAS - Mairie - Rue du Docteur Gernez
76210 GRUCHET-LE-VALASSE

☎ 02.35.39.69.36

✉ ccas@gruchet-le-valasse.fr

Agent communal dédié au CCAS : Mme BOULAUD

Conseillère déléguée au CCAS : Mme ADDACHE

Adjointe en charge du social : Mme DALLA LIBERA

Le Centre Communal d'Action Sociale est ouvert aux mêmes horaires que la mairie :

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Fermeture à 17h00 le vendredi.

PERMANENCES SOCIALES



Des permanences sociales sont organisées en mairie **le mercredi tous les 15 jours.**

Une élue vous recevra **en toute confidentialité** pour vous écouter et vous orienter. Il vous suffit de prendre **rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie au 02.35.39.69.30.**



LE CCAS, C'EST QUOI ?

Le CCAS est un établissement public administratif communal.

Il possède son propre budget et est composé d'un Conseil d'Administration dont le Président de droit est le Maire. Les membres sont pour une moitié issus du Conseil Municipal et pour l'autre nommés par le Maire dans les secteurs d'activité d'un CCAS (article L123-6 CASF).

C'est un **service d'écoute, de conseil, d'information et d'accompagnement pour les personnes qui ont besoin d'aide dans leurs démarches.**

LE CCAS, C'EST POUR QUI ?



Le CCAS s'adresse à **tous les Gruchetains qui ont besoin d'aide et d'accompagnement :**

- Dans des situations familiales compliquées.
- Suite à la perte d'autonomie (personnes âgées et /ou handicapées).
- Contre l'exclusion et pour l'accès aux droits.
- Suite à des problèmes financiers, une précarité.
- Pour toutes les démarches sociales.

LES DEMANDES D'AIDE SOCIALE



LES AIDES SOCIALES

Le CCAS oriente et aide les personnes à constituer les dossiers :

- Aide pour les **personnes handicapées** (MDPH)
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les **personnes âgées**
- **Revenu de Solidarité Active** (RSA)
- Complémentaire **Santé Solidaire** (CSS)

LES AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES

Des aides financières ponctuelles peuvent être attribuées aux ménages en fonction d'un barème :

- Aide à la **scolarité** (cantine, accueil périscolaire...)
- Aide pour les charges liées au **logement** (loyer, électricité, eau...)
- Aide **alimentaire**
- **Prêt** social
- Dons de **masques** jetables ou en tissu
- D'**autres aides** sont envisageables.



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Vous ne pouvez pas ou ne voulez pas vous faire à manger et souhaitez bénéficier du portage de repas à domicile ? L'association Brotonne Services vous le propose. Leur antenne est située à Lillebonne et ils sont joignables au 02.35.31.17.77.

D'autres associations d'aides à domicile peuvent vous faciliter la vie. Nous pouvons nous renseigner.



COUP DE POUCE AUX ÉTUDIANTS

Ce dispositif communal s'adresse aux **jeunes jusqu'à 25 ans** qui ont obtenu leur baccalauréat et qui souhaitent **bénéficier d'une aide financière en échange d'heures de bénévolat** au service de la Municipalité ou d'associations gruchetaines.

Contre 10 heures de bénévolat, le CCAS vous versera 100 €.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.gruchet-le-valasse.fr et est disponible en mairie. Il y a une session tous les 6 mois

Renseignez-vous.

AIDE FINANCIÈRE À LA TÉLÉASSISTANCE



Viellir seul chez soi peut être angoissant pour soi-même et son entourage.

La téléassistance remédie à cette inquiétude.

Grâce à un médaillon ou un bracelet, la personne vulnérable n'a qu'à appuyer sur un bouton qui déclenche aussitôt une alerte permettant une assistance immédiate.

Le CCAS peut vous aider financièrement pour l'acquisition de cette téléassistance, quelles que soient vos ressources.

N'hésitez pas à nous demander.